Vers l'obligation légale de protéger notre planète

Partage international n° 302 – Octobre 2013

Interview de Polly Higgins

par Katy Olivia van Tergouw

« La loi anti-écocide n'est pas radicale dans ses objectifs. Elle est une évolution naturelle de la législation relative à l'impact de la pollution et au principe de responsabilité. La définition du crime d'écocide est l'expression d'une valeur supérieure : le caractère sacré de la vie, de toute vie. » – Polly Higgins.

Alors qu'elle exerçait comme avocate à Londres, Polly Higgins a réalisé que la Terre avait aussi besoin d'un bon avocat. La planète était mise à mal, mais les outils législatifs permettant de la défendre n'existaient pas.

En 2010, Polly Higgins propose aux Nations unies de conférer aux crimes contre l'environnement le statut de cinquième crime contre la paix, le Statut de Rome ayant déjà défini les quatre crimes qui relèvent des compétences de la Cour pénale internationale : le crime de génocide, le crime contre l'humanité, le crime de guerre et le crime d'agression. Son premier livre, Eradicating Ecocide *(En finir avec l'écocide) a obtenu le prix* People's Book *2011.*

Katy Olivia van Tergouw l'a interviewée pour Partage international *à Amsterdam (Pays-Bas). [On lira également une précédente interview de Polly Higgins dans notre numéro de juillet/août 2010.]*

Partage international : *Les gens sont-ils surpris ou parfois rebutés par votre approche de la protection de la planète ?*
Polly Higgins : Votre question est intéressante. On a toute une partie du monde qui ne trouve pas ça étrange : les bouddhistes comprennent. Le monde indigène comprend. Quand j'ai commencé à parler des droits de la Terre et du droit de la Terre à la vie, beaucoup de collègues avocats ont douté, me disant : *« Qu'est-ce que tu racontes ? La Terre n'est pas un être vivant »*, à quoi je répondais : *« Si, la Terre est un être vivant ; et elle a droit à la vie. »*
J'ai fini par penser qu'il devait y avoir des gens qui pensaient comme moi. J'ai découvert 370 millions de bouddhistes qui comprennent ça parfaitement, et 380 millions de personnes des peuples indigènes qui trouvent ça évident. Ça nous donne une population aussi importante que celle de l'Europe : 750 millions de personnes qui pensent comme moi.
Et puis même parmi les avocats j'ai commencé à en trouver qui pensaient aussi comme moi. A ce point, on entre dans un domaine plus profond et on se retrouve dans un engagement de type spirituel. Il s'agit véritablement d'un voyage spirituel, d'un contact avec la Source. Et quand vous entrez en contact avec cette énergie, vous ne pouvez plus faire marche arrière. Ce contact s'approfondit par la méditation ou par des conversations avec vos guides, comme quand on exerce un muscle. Et peu à peu tout change ; la vie fait sens et on en comprend le but.

PI. *Avez-vous toujours eu ces idées, ou est-ce venu avec l'âge ?*
PH. J'ai reçu une éducation catholique stricte. Le catholicisme a été pour moi une religion de règles et de contrôle, entre les mains des hommes et faite pour eux. Ma scolarité catholique s'est déroulée dans la peur, la violence et le contrôle. J'ai donc finalement rejeté la religion et tout ce qui tournait autour d'elle.
Je n'avais jamais vraiment médité, jusqu'à ce que je découvre le Schumacher College il y a cinq ans. J'y suis allé pour un stage d'une semaine sur la jurisprudence environnementale. Et là, je suis tombé sur une méditation dirigée par Satish Kumar [un auteur et militant écologiste]. Ça a changé ma vie du jour au lendemain. Je n'aurais jamais fait ce que je fais aujourd'hui si je n'avais pas vécu cette expérience de méditation.

PI. *La méditation vous a rendue plus créative ?*
PH. Enormément. Je crois que mon but dans la vie est d'être créative. La loi anti-écocide est l'expression de cette créativité.

PI. *Et est-ce que la méditation vous a poussée à servir ?*
PH. Oui, en fait, je suis au service de quelque chose de plus grand que moi. Je crois que quelque chose change en nous lorsqu'on se consacre au service. Notre perception du champ des possibles s'élargit avec la perception croissante du travail qu'il y a à faire sur cette planète. Le moi s'efface, ou le « moi et mes proches », et on se met au service des animaux, de la Terre, au service de tous les êtres. Et on comprend que toute vie est sacrée.

PI. *Parlez-nous du concept d'écocide. Comment avez-*

vous eu cette idée ?

PH. Je me trouvais à Copenhague en 2009 pour les négociations sur le climat. Je parlais des droits de la Terre et du droit de la Terre à la vie. Quelqu'un dans l'assistance a dit qu'il nous faudrait un nouveau langage pour lutter contre toutes les agressions environnementales. Un nouveau langage pour un monde nouveau. J'ai alors pensé que toute cette destruction que l'on inflige à la planète, c'est comme un génocide, un écocide. Et donc, un écocide, c'est forcément un crime ! Je ne savais pas vraiment si ce mot existait. De retour à Londres j'ai commencé à étudier tout ce qui touchait à ce concept. Quels sont actuellement les crimes internationaux reconnus par la Cour pénale internationale ? Comment une loi anti-écocide pourrait-elle s'intégrer dans cet arsenal juridique ? Je me souviens avoir marché de long en large dans ma chambre, me demandant s'il fallait ou non créer le crime d'écocide.

En fait, ce processus a consisté pour moi à prendre conscience de la face sombre du monde, lui donner un nom. Ensuite seulement peut commercer la guérison. Il ne peut y avoir compassion et pardon que quand on comprend et qu'on identifie vraiment ce qui ne va pas. J'ai compris que cet écocide devait cesser. En lui donnant un nom, en le définissant en termes juridiques, on pourra utiliser la force du droit. La loi est un outil, une force contre la destruction de la planète.

Jusqu'ici, nos lois ont engendré une multitude de problèmes. Elles nous empêchent de prendre en compte les conséquences de nos politiques et nous maintiennent dans une sorte d'aveuglement. En fait, nous ne voulons pas savoir. On a par exemple les lois qui permettent à des dirigeants d'entreprise de faire passer l'intérêt de leurs actionnaires en premier. Et l'intérêt des actionnaires, c'est le profit. Et si on ne veut pas voir les conséquences de ces lois, on se retrouve avec une économie mondiale qui fait de l'argent au prix de destructions environnementales massives. Et on se retrouve avec la fracturation hydraulique, les OGM, le nucléaire, l'extraction commerciale de goudron, le stockage d'énormes quantités de nourriture dont on ne sait que faire, avec des montagnes de déchets, avec les forages dans l'Arctique et ainsi de suite. Tout cela est profondément dommageable pour l'être humain et tous les êtres vivants. C'est un système qui ne fonctionne pas. On sait que ça ne marche pas. Il n'y a qu'à voir l'extinction des espèces animales en pleine explosion. C'est épouvantable.

PI. *Si l'écocide était introduit dans la loi, est-ce que les choses changeraient tout de suite ?*

PH. Toute loi nécessite une période de transition. Je propose une transition de cinq ans. C'est assez généreux en termes juridiques. Pendant ces cinq ans, les entreprises qui sont à l'origine de destructions importantes devront modifier leurs pratiques, et migrer des énergies sales vers les énergies propres. Elles recevront des aides à l'innovation, c'est important. Mais ces aides diminueront peu à peu au fil des cinq ans. Dans beaucoup de ces entreprises, il y a des gens très bien, mais ils sont coincés dans un système qui ne fonctionne pas. Il faut donner à la législation internationale un cadre qui permette de mettre en place un nouveau système dans les délais les plus rapides. Tout le monde devra aider et participer à ce changement : les gouvernements, les investisseurs publics et privés. Il faut envoyer à la communauté internationale des signaux positifs pour encourager l'investissement à long terme. Lorsque les banques mettent de l'argent quelque part, ça change tout. Le but est de retirer l'argent des activités industrielles dangereuses et de le rediriger vers des activités qui servent la vie. Ça provoquera aussi un changement dans la conscience collective.

PI. *Quelles sont les lois environnementales actuellement ?*

PH. Il existe actuellement plus de 500 accords juridiques environnementaux à travers le monde. Beaucoup de bonnes intentions, mais aucune application concrète. De belles paroles sans conséquences. Par exemple, en Grande-Bretagne, on ne construit plus de centrales nucléaires, mais on fabrique des armes nucléaires pour les vendre à d'autres pays. Il faut être sérieux, et créer des lois avec de réels moyens de les faire respecter. C'est pourquoi toute destruction de l'environnement doit être considérée comme un crime.

Il faut sortir du système actuel des amendes. Aujourd'hui, les entreprises jouent au chat et à la souris avec la règlementation. Si elles sont prises en flagrant délit de destruction environnementale, on les condamne à une amende. Mais elles font appel et ça peut durer dix ans. Et lors de ces procès, les peuples affectés ne peuvent se défendre efficacement car ils sont loin d'avoir les ressources financières et juridiques des grandes compagnies. Et s'il arrive que les plaignants gagnent, c'est souvent trop tard, le mal est fait, et les dédommagements sont insuffisants. Vous appelez ça la justice ? Alors que si les dirigeants d'entreprises crapuleuses courent le risque d'être traduits devant une cour pénale, ils vont réfléchir à deux fois aux décisions qu'ils prendront. Ce sera un frein très puissant à la destruction.

PI. *Une loi anti-écocide semble tellement logique – pourquoi n'a-t-elle pas encore été créée ?*

PH. Elle le sera quand notre civilisation sera prête. Et je pense que le moment est venu. Il n'y a pas de hasard.

PI. *Dans quels pays a-t-on le plus besoin de cette loi ?*
PH. Des écocides se produisent tout autour de la planète. On peut parler des écocides en Amérique du Sud provoqués par les grandes compagnies multinationales américaines, britanniques ou néerlandaises, par exemple. Mais on ne peut se contenter d'agir dans tel ou tel pays, parce qu'il suffirait alors aux entreprises de se relocaliser dans les pays où il n'y aurait pas de loi anti-écocide pour échapper aux sanctions. On doit intégrer l'écocide au droit international pour changer réellement les choses.

PI. *Dites-nous quelques mots du second type d'écocide.*
PH. Oui, il y a un deuxième type d'écocide qui est tout aussi important, mais qui est plus difficile à comprendre. C'est l'écocide naturel, comme l'élévation du niveau de la mer, les tsunamis et les inondations. La loi contre l'écocide ne concernera pas seulement la destruction de l'environnement causée par l'homme. Elle devra créer une obligation légale de diligence, de sorte que tous les pays devront se concerter pour aider ceux qui parmi eux sont confrontés à un risque d'éco-cide naturel. Ce type de coopération doit être mis en place immédiatement. Tous les pays doivent travailler ensemble pour préserver et régénérer notre planète.

Informations complémentaires :
– sur l'initiative citoyenne européenne pour que l'écocide soit reconnu comme crime : www.endecocide.eu
– sur le projet global « Wish20 » qui vise à éradiquer l'écocide d'ici à 2020 : www.eradicatingecocide.com.

Auteur : Katy Olivia van Tergouw,
Thématiques : environnement
Rubrique : Entretien